



CONCOURS DES MAISONS et FERMES FLEURIES



Les personnes qui souhaitent participer
au concours 2022



sont priées de s'inscrire à la Mairie



avant le mardi 24 mai 2022

(merci de vous munir d'un RIB)

Le fleurissement doit être très visible de la rue



1^{ère} catégorie : Maison avec jardin



2^{ème} catégorie : Balcons, terrasses,
murs et fenêtres



3^{ème} catégorie : Hôtel, café, restaurant,
gîtes ruraux...

4^{ème} catégorie : Ferme fleurie

